

Département des Pyrénées Atlantiques
Arrondissement de Pau
Commune de LONS

Délibération du Conseil d'Administration
Du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du mercredi 29 avril 2026

Étaient Présents : M. le PRÉSIDENT, Mme DALÉAS, Mme ZINT, Mme ELHORGA,
Mme DURBECQ, Mme DARRIEUTORT, M. BATUT, Mme MAURIN,

Absente excusée ayant donné procuration :
Mme THIEUX-MORA a donné procuration à Mme DALÉAS

Absentes excusées :
Mme BLEAU-VERDIER, Mme VANCAUWENBERGÉ

Délibération n° 09-29042026

Mme DARRIEUTORT ne participe pas au vote

OBJET: SUBVENTION A L'ASSOCIATION « COLLECTIF ALIMENTAIRE DE LONS »

Monsieur le Président du CCAS expose à l'assemblée que l'Association « Collectif Alimentaire de LONS », créée depuis le 30 avril 2002, sollicite une subvention de 17 000 € pour l'année 2026 dans le cadre de ses actions solidaires: lutter contre la précarité alimentaire en venant en aide aux personnes en difficulté de la commune.
(Subvention versée pour l'année 2025: 17 000 € - 523 bénéficiaires).

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'accorder une subvention de **17 000 €** pour l'année 2026 à l'association « Collectif Alimentaire de LONS ».

PRÉCISE que les crédits sont inscrits au Budget 2026.

Fait et délibéré à Lons, les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Président du CCAS



Nicolas PATRIARCHE